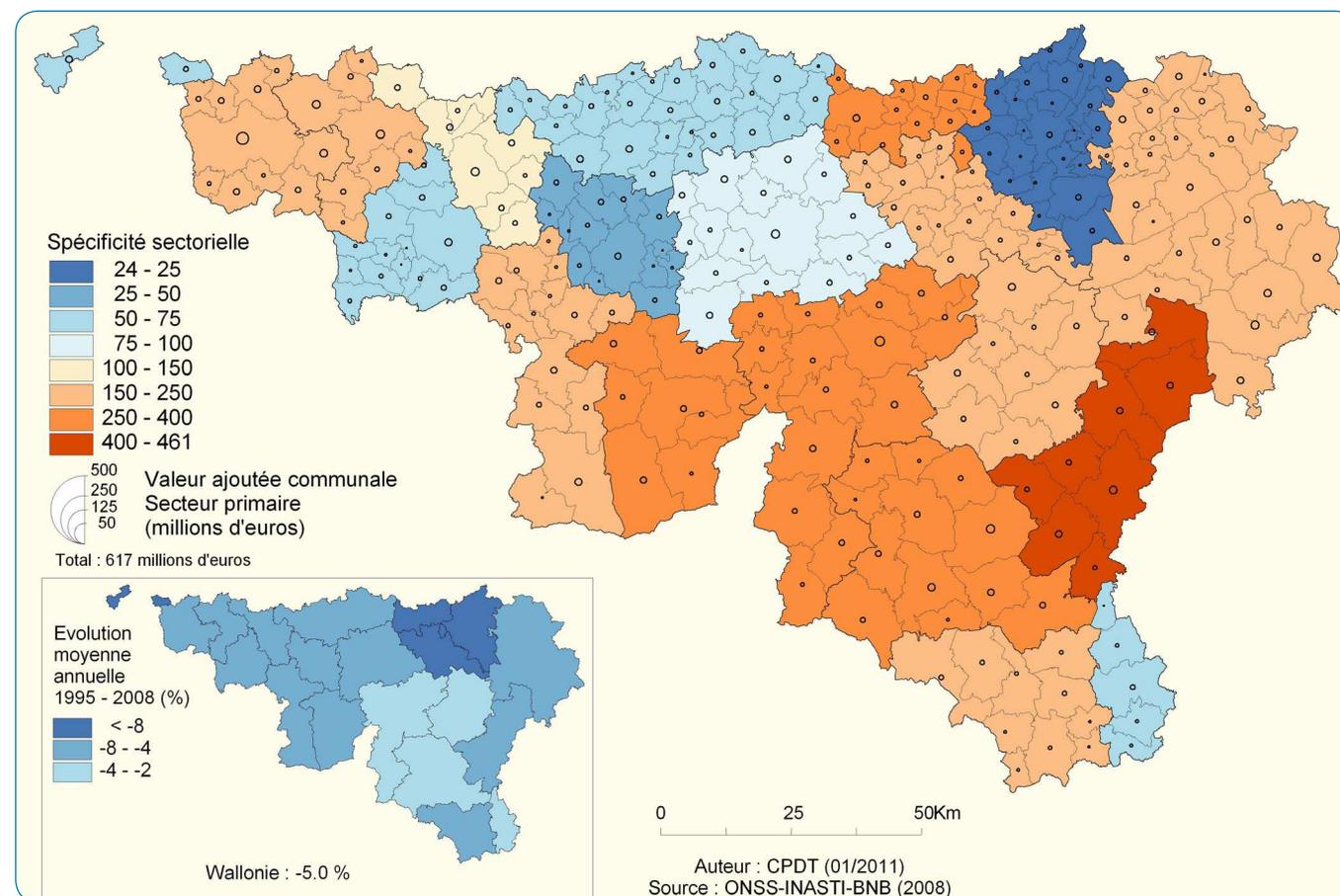


Valeur ajoutée du secteur primaire en Wallonie

Valeur ajoutée du secteur primaire en Wallonie (2008)

La carte principale fournit deux informations. La première concerne la valeur ajoutée du secteur qui est produite par commune, représentée par un cercle proportionnel à son volume. La plupart des cartes de valeur ajoutée pour la Wallonie en 2008 utilisent la même échelle afin de pouvoir comparer les volumes des différents secteurs. La seconde donnée est celle de la spécificité sectorielle des arrondissements, en couleur de fond. Elle permet de mieux rendre compte des spécificités structurelles.

La petite carte indique l'évolution de la valeur ajoutée du secteur par arrondissement (évolution moyenne annuelle 1995–2008).



Valeur ajoutée du secteur primaire en Wallonie

La carte principale fournit deux informations. La première concerne la valeur ajoutée du secteur qui est produite par commune, représentée par un cercle proportionnel à son volume. La plupart des cartes de valeur ajoutée pour la Wallonie en 2008 utilisent la même échelle afin de pouvoir comparer les volumes des différents secteurs. La seconde donnée est celle de la spécificité sectorielle des arrondissements, en couleur de fond. Elle permet de mieux rendre compte des spécificités structurelles.

La petite carte indique l'évolution de la valeur ajoutée du secteur par arrondissement (évolution moyenne annuelle 1995–2008).

Le secteur primaire comprend l'agriculture, la sylviculture et la pêche. En constante diminution relative, il ne représente qu'une part modeste de l'économie wallonne en 2008 : moins d'un pour cent.

Le secteur agricole présente une répartition homogène dans l'espace : les différences de valeur ajoutée d'une commune à l'autre sont en effet nettement plus réduites que pour les autres secteurs.

L'activité agricole est la plus spécifique au sud du sillon Sambre et Meuse. Sur les riches terres agricoles des plateaux recouverts de loess de la Moyenne-Belgique, terres traditionnelles de grandes cultures, cette spécificité est abaissée par le développement d'activités liées à la proximité métropolitaine de Bruxelles et de Liège.

Seuls les arrondissements de Waremme et, dans une moindre mesure, de Tournai et Ath conservent une forte spécificité agricole. Pour le reste, l'activité agricole est répartie de manière assez uniforme entre les communes wallonnes, plus ou moins proportionnellement à leur superficie, à l'exception des plus grandes villes et des zones les plus urbanisées.

Valeur ajoutée du secteur primaire en Wallonie

Niveau spatial :

Communes.
Arrondissements.

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Toutes les cartes de valeur ajoutée 2008, à l'échelle de la Belgique et de la Région wallonne, présentées dans cet atlas, sont réalisées selon le même procédé.

Afin d'estimer les valeurs ajoutées sectorielles de chaque commune, nous utilisons deux types de données : les valeurs ajoutées sectorielles au niveau provincial fournies par la Banque nationale de Belgique (pour l'année 2008) et l'emploi sectoriel par commune, délivré par l'INASTI pour les travailleurs indépendants et par l'ONSS pour les travailleurs salariés (année 2008).

L'ONSS permet de produire une matrice de l'emploi salarié dans 28 secteurs pour les 589 communes de Belgique. En revanche, les données INASTI ne sont pas compatibles avec la division sectorielle NACE. Afin d'attribuer ces données à la Division NACE, nous avons utilisé les données de la TVA.

Les valeurs ajoutées pour les 28 secteurs d'activité de chaque province ont été ventilées sur base de l'emploi sectoriel par commune. L'hypothèse de base est que la productivité sectorielle est similaire dans chaque commune de la même province.

Ainsi, la valeur ajoutée du secteur primaire a été ventilée en fonction de la part de chaque commune dans l'emploi provincial du secteur.

Les spécificités sectorielles par arrondissement sont calculées comme suit :

Part de la valeur ajoutée du secteur dans l'arrondissement / part de la valeur ajoutée du secteur pour la Wallonie.

Méthode de classification :

Classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et oranges, respectivement pour les lieux supérieurs et inférieurs à la moyenne.

Données utilisées :

- Emploi ONSS (employés), 28 secteurs NACE 2008.
- Emploi INASTI (indépendants), 28 secteurs INASTI 2008.
- Données TVA (lien code NACE – code INASTI).
- Valeur ajoutée provinciale, 28 secteurs NACE 2008.

Sources des données :

- Office National de Sécurité Sociale (ONSS ; <http://www.onss.be/onssrsz/fr/home.htm>).
- Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI – Belgique ; <http://www.rsvz-inasti.fgov.be/fr/index.htm>).

- Banque nationale de Belgique (BNB ; <http://www.nbb.be>).

Auteurs :

Pablo Medina Lockhart

pmedinal@ulb.ac.be

+32 (0)2 650 65 16

Prof. Christian Vandermotten

cvdmotte@ulb.ac.be

+32 (0)2 650 50 79

Statistiques :

Poids du secteur textile : 0,9% de la valeur ajoutée totale.

Valeurs ajoutées communales :

Somme : 617 millions d'euros

Valeur minimum : 0

Valeur maximum : 15 millions d'euros

Spécificité structurelle des arrondissements :

Moyenne : 100

Valeur minimum : 24

Valeur maximum : 461

Croissance moyenne annuelle des arrondissements :

Moyenne : -5,0%

Valeur minimum : -7,8%

Valeur maximum : -2,9%

